

Québec, le 14 novembre 2016

Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire
du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

La présente fait suite à deux pétitions, déposées le 19 octobre par la députée de Taillon et le 20 octobre par le député de Saint-Jean au nom de la députée de Taillon, demandant d'ordonner à la direction du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue (CISSS) d'annuler sa décision de transformer l'Unité interne de santé mentale en fermant huit lits en santé mentale au Centre hospitalier de La Sarre.

Or, comme il a été confirmé le 5 octobre 2016 par le Président-directeur général du CISSS, l'unité de psychiatrie de La Sarre est maintenue ainsi que ses huit lits. L'organisation s'assurera que l'offre de services inclura les troubles concomitants (santé mentale et dépendance) et les cas de gérontopsychiatrie.

Tous les projets de transformation qui ont été présentés le 15 juin 2016, lors de la séance ordinaire du conseil d'administration du CISSS, ont pour objectif d'effectuer un virage vers le renforcement de la première ligne et le développement des ressources alternatives à l'hébergement.

... 2

Le projet de révision de la vocation des lits en santé mentale se veut une orientation afin d'améliorer le continuum de services en santé mentale et dépendance et de trouver des pistes d'optimisation tout en respectant les orientations du *Plan d'action en santé mentale 2015-2020 - Faire ensemble et autrement*.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Gaétan Barrette

N/Réf. : 16-MS-05114-05